



COMMUNE DE PESSAC-SUR-DORDOGNE

Département de la
Gironde

Nombre de membres

en exercice: 8

Présents : 5

Votants: 6

Séance du 20 janvier 2026

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq novembre, l'assemblée régulièrement convoquée le 12 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur le Maire Bernard DUDON.

Sont présents : Mme Josiane PLANCHAT, Laëtitia VANNEAUD, MM Bernard DUDON, Romain COUAIRON, Pascal FAUP-MANDRAT,

Représenté : M. Patrick LISSOT représenté par M. Pascal FAUP-MANDRAT

Excusés : Mme Noëlie PEYTHIEU, M. François GOBERT

Secrétaire de séance : M. Pascal FAUP-MANDRAT

Le procès-verbal du Conseil Municipal, en date du 25 novembre 2025, est approuvé à l'unanimité par l'Assemblée délibérante.

I/ DETR 2026/ Renouvellement des outils informatiques

Monsieur le Maire rappelle qu'en cette année électorale, aucun investissement important ne sera engagé. Il propose néanmoins le remplacement de l'équipement informatique du secrétariat, devenu obsolète avec l'arrivée de Windows 11.

Deux devis incluant la maintenance ont été sollicités.

Après examen des offres, en tenant compte du coût, de la proximité géographique de l'entreprise et de la qualité du matériel proposé,

Le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, l'offre présentant le meilleur rapport qualité/prix, soit l'offre de la société Allianz consulting.

Il est précisé que ce projet sera présenté au titre de la **DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2026**.

II/ Revalorisation du loyer communal rue des Ecoles

Monsieur le Maire expose que, comme chaque année, le montant du loyer du logement communal, sis 26 rue des Ecoles, doit être révisé au 1^{er} janvier 2026.

Cette révision prévoit une augmentation de 3,84€ par mois, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

Approuve cette revalorisation qui porte le montant du loyer communal, sis rue des Ecoles, à 373,44€ par mois à compter du 1^{er} janvier 2026.

Mode de calcul :

Montant du loyer du mois précédent X montant IRL actualisé

IRL précédent 2ème trimestre 2025 : 146.68

Montant du loyer au 31/12/2025 : 369,60€

Monsieur BOUDEY : 369,60X146.68

----- = 373,44€

145.17

Informations complémentaires

***Information implantation du composteur**

Dans le cadre de l'installation d'un composteur collectif, une réunion publique est prévue le 24 janvier prochain à 14h00.

Il convient de définir conjointement le lieu de son implantation.

Après plusieurs échanges, le lieu proposé par les agents de l'USTOM, situé sur le chemin piéton menant à l'école, à proximité de l'abri-bus, est considéré comme inadapté par la majorité des membres présents.

A côté des bornes à verre, est un secteur identifié comme un réceptacle à déchets.

En conséquence, Monsieur le Maire propose que, lors de la réunion publique, les agents de l'USTOM présentent et argumentent leur proposition afin d'en expliquer les avantages.

Il est précisé qu'une base en calcaire devra être réalisée en amont de l'installation.

Une déclaration préalable devra être déposée, l'aménagement étant situé dans le périmètre des abords (PDA).

Sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires, l'installation du composteur est envisagée pour le 12 février prochain.

***Projets 2026**

Monsieur le Maire présente les projets essentiels envisagés pour l'année 2026, sous réserve des capacités budgétaires :

Les outils informatiques (matériel et logiciels)

L'éclairage public au lieu-dit Durège (remplacement de l'horloge), le devis présenté par le SDEEG a été retenu.

La numérisation des actes de l'état civil, prestation payante réalisée par Gironde Numérique

Les travaux de peinture des menuiseries du Foyer Communal. Mme VANNEAUD ne prend part ni au débat, ni au vote. Le devis de l'entreprise VANNEAUD a été accepté.

***Commission des finances**

Avant le vote du CFU (Compte Financier Unique) le 24 février prochain, la commission des finances se réunira le mardi 10 février à 14h00.

Cette année, le Budget Primitif 2026 sera élaboré avant les élections municipales et sera voté par l'équipe nouvellement élue. Ainsi, l'élaboration de celui est programmée par la Commission des finances le mercredi 4 mars à 14h00.

*Monsieur le Maire indique également que la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) se réunira le mercredi 4 mars, à 16h00.

*** Ecole**

Monsieur le Maire indique que, dans le cadre du Plan Particulier Mise en Sureté (PPMS), un contrôleur de l'Académie de Bordeaux est venu vérifier la sécurité de l'école publique.

Quelques points doivent être corrigés : installer des verrous aux portes des classes et du bureau, et réviser les rideaux qui ne sont pas fonctionnels.

Questions diverses

Le Conseil note les bons retours concernant le Petit Journal, à l'exception de quelques erreurs involontaires.

Des remerciements ont également été exprimés par les personnes âgées de plus de 75 ans pour le présent offert.

Des pièges à frelons ont été confectionnés par un administré et la Municipalité l'en remercie. Ces derniers seront offerts gracieusement aux administrés. Une information en ce sens sera publiée sur Panneau Pocket.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Bernard DUDON
Président de séance

Pascal FAUP-MANDRAT
Secrétaire de séance